



## DIRECTION DE LA SECURITÉ PUBLIQUE

Police Municipale

### **GARDIEN DE POLICE H/F**

(Cadre d'emplois des Agents de police municipale)

#### **MISSIONS :**

##### **Missions principales :**

- Toutes missions dévolues à la Police Municipale, veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et à la salubrité publique
- Travailler en collaboration avec le PC de vidéo protection
- Rédaction Procès-verbaux, mains courantes, rapports d'information
- Application des arrêtés de police
- Assistance aux différents services de la ville
- Opération Tranquillité Vacances
- Travail en collaboration pour les festivités et manifestations sur la commune avec la Police Nationale
- Assurer la surveillance et le bon déroulement du conseil municipal
- Assurer ponctuellement les entrées et les sorties d'école
- Horaires variables en fonction du planning hebdomadaire (Horaires de journée : 7h-15h, 12h-19h, 12h-20h, 08h30-18h30 / Horaires de nuit : 18h-03h)

---

#### **PROFIL :**

- Concours de gardien de police municipale suivi d'une formation initiale (Décret Police Municipale), Gardien de police titulaire.
- Permis B obligatoire et formation à la pratique scooter 125 cm3 obligatoire
- Diplôme de niveau V (CAP, BEP, Brevet)
- Maîtrise de l'outil informatique et qualités rédactionnelles exigées
- Connaissance du Code de la route et des Décrets d'applications
- Disponibilité, sérieux et rigoureux
- Discretion
- Tenue et comportement exemplaires
- Armement : 6<sup>ème</sup> catégorie (TONFA + Bombe lacrymogène).
- Rémunération : Régime statutaire + IAT + Prime de fin d'année.